

touchant la dernière Déclaration du Roi qui suspend toutes les disputes au sujet de la Constitution *Unigenitus*; & dont nous parlâmes dans le dernier Journal page 350. a été renduë publique par les soins que ce Prelat a pris d'en faire répandre: une infinité de copis; elle est datée du 20. Janvier 1718. & contient 26. pages *in folio*, ce qui nous met dans l'impossibilité de l'insérer ici en entier, puis qu'elle rempliroit seule tout ce petit ouvrage. On trouvera seulement ci-après l'Extrait des endroits les plus curieux, ce qui suffira pour faire connoître dans quelle encre ce Prelat a trempé sa plume. Les termes y sont peu menagez, si ce n'est quand il s'agit d'exalter la bonté, la justice & la pieté du feu Roi Louis XIV. duquel on trouve les loüanges presque à chaque page; pour ce qui est des plaintes qu'il porte à Mr. le Duc Regent, elles sont tournées avec tant d'art, & les phrases sont assaisonnées de termes étudiés, placez si à propos, que le plus usé Courtisan n'auroit pû mieux écrire; aussi sent-on bien que cette lettre a été revûë par gens qui ne sont pas novices en ce métier. Ce n'est donc que sur les puissances seculieres qui *portent la main à l'Autel*, les Parlemens, ce qu'il appelle les *Quenelistes* & leurs adherans, qu'il fait tomber tout le poids de son indignation; dans quelques endroits la puissance Ecclesiastique & spirituelle y est portée à un si haut degré, que les Princes & ces graves Magistrats à qui le dépôt sacré de la justice est confié, ne sont, à ce qu'il dit, établis que pour faire exécuter ce qu'il plaît aux Evêques d'ordonner. Voici ses propres termes que l'on trouve à la page 11.